

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIBER

Séance publique du 20 mai 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 14 mai 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, M. Laurent KASEL,
conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Josée ETRINGER-SEIL

No.: 02/2025-11

Approbation d'une convention conclue entre CREOS LUXEMBOURG SA et la Commune de Biber relative à l'établissement d'ouvrages électriques à Boudler

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la convention signée le 3 avril 2025 entre CREOS LUXEMBOURG SA et la Commune de Biber relative à l'établissement d'ouvrages électriques à Boudler ci-annexée ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver la convention signée le 3 avril 2025 entre CREOS LUXEMBOURG SA et la Commune de Biber relative à l'établissement d'ouvrages électriques à Boudler.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biber, le 23 mai 2025

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal



CONVENTION

La soussignée

Administration Communale de Biver
6, Kiirchestrooss
L-6834 BIWER
Tél : 71 00 08 -1

représentée par son collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, stipulant pour elle-même et pour ses ayants-cause universels ou particuliers, accorde à Creos Luxembourg S.A., avec siège social à L-2555 Luxembourg, 105, rue de Strassen, conformément aux droits conférés à cette société par la loi modifiée du 1^{er} août 2007 sur l'organisation du marché de l'électricité (Mémorial A, N° 152 du 21 août 2007), sur le terrain dont la soussignée est propriétaire dans la Commune de **BIWER**, section **-B-** de **Boudler**, numéro de cadastre **230/1678**, le droit d'établir à demeure des ouvrages électriques pendant toute la durée de sa concession, à savoir :

- **le poste de transformation BOUDLERBACH « 9837001 », avec accès libre de jour et de nuit, projet 22-00366,**
- **des câbles électriques souterrains avec des tuyaux de réserve et smartgrid,**
- **tout équipement et installations connexes nécessaire au réseau,**

ces ouvrages étant plus amplement désignés sur le plan N° **CVN 125-25-001** à l'échelle **1:1000**, qui après avoir été paraphé « ne varietur » par les comparants, restera annexé à la présente convention, et le droit :

- d'entrer à tout moment et sans préavis sur la susdite propriété pour l'exécution de tous travaux nécessaires,
- de faire entrer les véhicules et appareils servant auxdits travaux,
- d'ouvrir et d'enlever temporairement les clôtures de toutes espèces,
- d'ébrancher ou d'abattre les arbres susceptibles de causer des troubles à l'exploitation des lignes électriques.

Afin de préserver les lignes électriques souterraines, il n'est autorisé d'ériger de murs ou d'autres constructions, ni de planter des arbres à haute tige sur les bandes de terrain où se trouvent les câbles électriques.

La soussignée Administration Communale sera indemnisée intégralement de tous les dommages pouvant être occasionnés à son terrain, aux constructions ou aux cultures du fait des travaux exécutés par Creos.

La présente constitution de servitude est concédée par la commune précitée à titre gratuit, conformément à l'article 40 de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 précitée.

La présente convention sera régularisée par acte notarié en vue de sa transcription. Les représentants de l'Administration Communale s'engagent à se présenter en l'étude du notaire que Creos chargera de la passation de l'acte, tous frais généralement quelconques étant à charge de Creos.

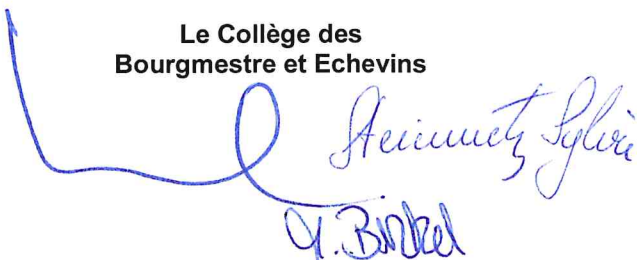
L'Administration Communale propose de constituer cet acte par devant Maître Frank Marie - Claude, notaire de résidence à Grevenmode.

Fait en double exemplaire à Biver, le 03/04/2025.


Martine MODERT
Easement/Servitudes
Asset Management

Biver, le 03.04.2025

**Le Collège des
Bourgmestre et Echevins**


A. Boudler
G. Boudler

Approuvé en séance du
conseil communal

Blwer, le 20 MAI 2025



W

Foeb

Preis

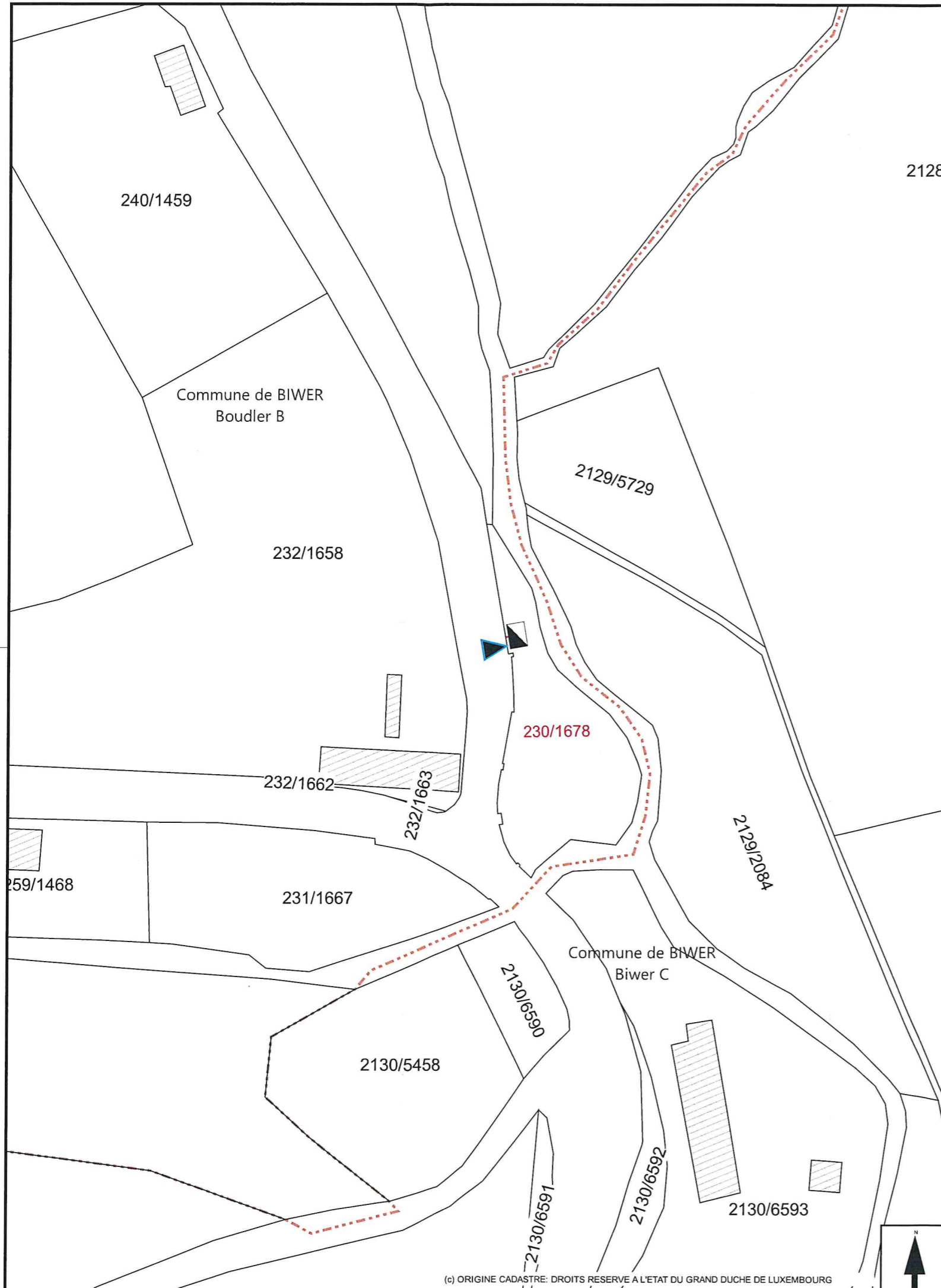
Samm N.

Kas

Rea

H. Bittel

Stimmzettel Sylvia



2128/

PLAN NO.: CVN 125-25-001
 PROJET SAP: 22-00366

	PARAF	DATE
DESSINATEUR	SKZ	04/02/2025
RESPONSABLE PROJET	MHT/SKZ	04/02/2025
MODIFIE PAR		

ECHELLE APPROX.	COORDONNEE(S)
1:1000	9837001

REPLACEMENT DU POSTE DE TRANSFORMATION
 SUR POUTRELLES " VILLAGE 2 "
 PAR UN POSTE PREFABRIQUE DU TYPE UF2742 (1000kVA)
 A BOUDLERBACH

LEGENDE:

- POSTE DE TRANSFORMATION / REPARTITION
 - ACCES AU POSTE DE TRANSFORMATION / REPARTITION LIBRE DE JOUR ET NUIT
 - D'UNE LARGEUR DE 3,50m ET D'UNE HAUTEUR DE 4,50m
 - POUR PASSAGE PIETON MAINTENANCE
 - TRACE DES CABLES ET OU DES TUYAUX DE RESERVE
 - ARMOIRE DE DISTRIBUTION
 - ARMOIRE DE BRANCHEMENT
 - ARMOIRE DE SECTIONNEMENT
 - ARMOIRE DE SECTIONNEMENT ET DE BRANCHEMENT
 - ARMOIRE DE BRANCHEMENT ET DE COMPTAGE
 - ARMOIRE DE REPARTITION M.T.
 - ARMOIRE DE COMPTAGE
 - BORNE DE RECHARGE (ETUDE)
 - BORNE DE RECHARGE (EXIST.)
 - TUBULAIRE
 - BETON
 - GREY
 - PYLONE
 - PORTIQUE D'ALIGNEMENT
 - PORTIQUE D'ARRET OU POSTE DE TRANSFORMATION SUR POUTRELLES
 - LOCAL TECHNIQUE
 - REGARD SMARTGRID
- (LES SYMBOLES NE SONT PAS A L'ECHELLE)

CONCERNE :

Approuvé en séance du conseil communal

Biwer, le 20 MAI 2025



[Handwritten signatures and notes in blue ink]

No. CLE



NE VARIETUR

DATE 03/04/2025

[Handwritten signature]
Martine MODERT
 Easement/Servitudes
 Asset Management

LE(S) PROPRIETAIRE(S)

[Handwritten signature]
 H. Birkel